

COMMUNE DE LE BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux sur la ligne 400 KV La Coche – Les Menuires sur la Commune de LE BOIS,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers,

OBJET : FERMETURE DE L'ESPACE JEUX

ARRETONS :

ARTICLE 1 : une partie de la zone Espace jeux de la salle polyvalente sera interdite

Au public

**DU LUNDI 22 AOUT 2011 INCLUS AU VENDREDI 30 SEPTEMBRE
2011 INCLUS tous les jours de la semaine sauf les week-ends.**

La zone interdite concerne la moitié Sud du jeu de boules, la totalité du terrain Omnisport, les talus jusqu'à la limite du Skate Park y compris la voirie aval et les talus sous le parking dans le prolongement de cette zone.

ARTICLE 2 : la délimitation se fera par des barrières Héras au droit des surfaces planes et des chaînettes dans les talus. La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise CEGELEC chargée des travaux.

ARTICLE 3 : la Gendarmerie de MOUTIERS et la Garde-Champêtre sont chargées du contrôle et de l'exécution du Présent arrêté.

Date approbation :

En Mairie, le 09 août 2011
Le Maire,

J. LAYMOND